

# PAC

La submersion marine fait l'objet de Porters à Connaissance (PAC) établis par l'Etat sur les trois communes littorales : Vallauris, Antibes, Villeneuve-Loubet.

Une cartographie des zones soumises à l'aléa submersion marine est présentée pour différentes situations de référence :

- Une situation d'occurrence centennale, avec une élévation de + 0,20 m du niveau marin, dite "situation actuelle" ;
- Une situation d'occurrence centennale, avec une élévation de + 0,60 m du niveau marin, dite "situation 2100".

Ces PAC sont consultables sur le site de la Préfecture des Alpes-Maritimes ou sur le site des communes.

Pour Antibes :

<http://www.antibes-juanlespins.com/risques/gestion-des-inondations/informations-et-reglementation/aleas-de-submersion-marine> ↗